

\*  
POUR LE SOUVENIR DE LA DÉPORTATION HOMOSEXUELLE  
\*

ENTRETIEN  
DE LA FÉDÉRATION DES CENTRES GAIS & LESBIENS

*Représentée*

*par Matthieu Chaimbault 06 77 78 70 33*

*Et David Auerbach 06 12 95 16 21*

*porte-parole délégués de la Fédération des CGL*

*[contact@inter-centres-lgbt.org](mailto:contact@inter-centres-lgbt.org) [www.inter-centres-lgbt.org](http://www.inter-centres-lgbt.org)*

ET DU COLLECTIF CONTRE L'HOMOPHOBIE ET POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS

*représenté*

*par Hussein Bourgi,*

*président du Collectif contre l'homophobie et pour l'égalité des droits*

*06 70 13 16 26 [collectifcontrelhomophobie@hotmail.com](mailto:collectifcontrelhomophobie@hotmail.com)*

AVEC LE MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUX ANCIENS COMBATTANTS

*représenté*

*par Madame Bénédicte Bonnet,*

*Conseillère technique chargée des questions de mémoire*

*Et*

*Monsieur Dominique Vinciguerra,*

*Conseiller auprès du ministre,*

*Secrétaire général de la Mission du soixantième anniversaire de la libération des camps et de la fin de la  
Deuxième Guerre mondiale*

\*

Vendredi 11 mars 2005

\*

*Dossier rédigé par la Fédération des CGL*

\*



*Solidarity*

*par Richard Grune (1903–1983), lithographie, 1947*

*Schwules Museum ["Musée des homos"], Berlin*

*Grune a été incarcéré pour homosexualité de 1934 à 1945*

*<http://www.usmmm.org/museum/publicprograms/programs/hsx03/index.htm>*

\*

*Dossier présenté par :*

**INTER CENTRES LGBT**

Fédération française des CGL et des bénévoles qui se destinent  
à l'accueil des personnes LGBT (lesbiennes, gaies, bi & trans)

**COLLECTIF CONTRE L'HOMOPHOBIE  
ET POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS**

**Montpellier**

\*

*Avec le soutien de :*

**LES FLAMANDS ROSES**

Groupe d'expression gaie et lesbienne

Membre du CGL Lille "J'En Suis, J'Y Reste"

GAIS ET LESBIENNES BRANCHÉS  
Éditeurs de la France gaie et lesbienne  
<http://www.France.QRD.org/>

AUJOURD'HUI, AUTREMENT  
Parti politique libéral-social, humaniste et européen  
"100% différent"

ON EST LÀ !

Association d'élus et de responsables de droite qui entendent faire valoir  
certains thèmes jugés tabous ou mineurs au sein de leurs partis respectifs

COMMISSION NATIONALE LGBT DES VERTS  
Commission nationale lesbiennes, Gais, Bi et Trans  
des Verts

COORDINATION INTERPRIDE FRANCE (CIF)  
Coordination des Lesbian & Gay Pride et des Marches des Fiertés LGBT  
signataires de sa charte éthique

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME  
Ligue française pour la défense  
des droits de l'Homme et du citoyen

\*

#### RAPPEL HISTORIQUE

\*

Depuis la publication le 15 novembre 2001 d'un rapport de la Fondation pour la mémoire de la déportation, la déportation homosexuelle effectuée durant la Seconde Guerre mondiale à partir de la France est un fait historique établi. À cause notamment des fichiers de police établis par la République française avant le 17 juin 1940, 210 personnes au moins en ont été victimes (dont 206 d'Alsace et de Moselle). Leur nombre réel est sans doute bien supérieur, mais plus d'un demi-siècle d'opprobre a étouffé la voix des témoins. En outre, le Colonel Claude Mercier, signataire de ce rapport, constate lui-même qu'il n'est pas certain *"d'avoir eu accès à toutes les archives du monde combattant comme des Archives de France"* (page 4 du rapport). Dans un entretien au magazine *"Illico"* publié le 28 mars 2002, le secrétaire d'État à la défense chargé des anciens combattants, Jacques Floch, a salué ce rapport et rappelé que la déportation homosexuelle *"est une partie de l'histoire de France"*. Chargée de communication de la FNDIRP (Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes), Irène Michine a pour sa part estimé que *"ces gens déportés doivent être reconnus victimes de la déportation comme d'autres"*, ajoutant qu'il y a *"maintenant des faits historiques auxquels il ne faut pas mêler des préjugés personnels"* et qu'il est *"souhaitable que le triangle rose apparaisse sur les monuments commémoratifs"*. Cette reconnaissance a déjà permis l'apposition d'une plaque sur le Mémorial de la déportation, situé à Paris, sur l'île de la Cité. Toujours à Paris, le ministre délégué aux anciens combattants, Hamlaoui Mékachéra, et le préfet de police, Jean-Paul Proust, étaient présents le dimanche 25 avril 2004 lors du dépôt de gerbe des associations qui portent le souvenir de la déportation homosexuelle, après la cérémonie officielle de la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.

Depuis 2001, les conditions de participation de ces associations à la Journée du souvenir se sont donc sensiblement améliorées. Cependant, force est de constater que selon les départements, des inégalités perdurent. Suite à son appel du 7 janvier, la Fédération française des Centres gais & lesbiens et de leurs

Membres associés (qui regroupent 138 organisations et 2.546 militant/es lesbiennes, gaies, bi et trans et accueillent environ 30.000 personnes par an) a pu constater que le 25 avril dernier, les cérémonies ne se sont pas toujours aussi bien passées que dans la capitale. À Montpellier et à Grenoble par exemple, les associations qui portent le souvenir de la déportation homosexuelle ont été empêchées de déposer une gerbe à l'issue de la cérémonie officielle, en contradiction avec la circulaire n°1666/CAB/PROTO/ED émise le 27 février 2002 par le secrétaire d'État à la défense chargé des anciens combattants (dont les instructions avaient pourtant été rappelées le 23 avril 2003 par le secrétariat d'État aux anciens combattants). Ailleurs, les demandes de concertation de ces associations avec les préfet/es ou avec les associations de déporté/es et familles de déporté/es sont souvent restées lettre morte. Le 26 avril 2001, le Premier ministre a évoqué la déportation homosexuelle, estimant *"important que notre pays reconnaisse pleinement les persécutions perpétrées durant l'Occupation contre certaines minorités : les réfugiés espagnols, les Tziganes ou les homosexuels"*. La loi du 14 avril 1954, qui institue la Journée du souvenir, dispose clairement que les *"cérémonies officielles évoqueront le souvenir des souffrances et des tortures subies par les déportés dans les camps de concentration"*. Dès lors, y aurait-il deux poids, deux mesures ? La loi de la République vaudrait-elle pour tous sauf pour les homosexuels ?

\*

DIMANCHE 25 AVRIL 2004 :  
DES MOTIFS DE SATISFACTIONS, MAIS DE TROP NOMBREUX INCIDENTS  
(QUELQUES EXEMPLES...)

\*

Invitation officielle

À Biarritz, l'association portant le souvenir de la déportation homosexuelle est invitée comme chaque année par la municipalité. Elle participe au dépôt de la gerbe unique. Ses membres épinglent un triangle rose à leurs boutonnières.

À Lyon, pour la première fois, le maire a invité le Forum gai & lesbien et ARIS (associations membres de la Fédération des CGL) à participer à la cérémonie officielle. Dans son discours à l'hôtel de ville, il a fait mention de la déportation homosexuelle.

À Bordeaux, les associations portant le souvenir de la déportation homosexuelle ont été officiellement invitées. C'est aussi une première.

Mises à l'écart stigmatisantes

À Lille, les Flamands roses (association membre du CGL Lille) ont depuis 2001 la possibilité d'être présents à la cérémonie même. Cette année, leur discours a été lu après la cérémonie officielle. Hélas, durant la lecture du discours, les militaires ont (tout à fait par hasard évidemment) lancé leur musique ! Ils n'ont respecté ni le discours, ni la demande d'une minute de silence.

À Orléans, en arrivant sur les lieux de la cérémonie, le président du Groupe d'action gay et lesbien – Loiret (association membre de la Fédération des CGL) se voit apostrophé sans courtoisie par un officier : *« Pour vous, c'est après. Ne gênez pas l'accès aux gerbes ! »*. L'association se tient dans le public. Après les dépôts de gerbes, le préfet voit l'association avec sa gerbe, la salue, mais ne répond pas à son invitation à se rendre avec elle au monument. Une personne de la FNACA interpelle l'association sur sa présence, trouve *"idiot"* qu'elle soit séparée du reste de la cérémonie, mais ne se joint pas à elle. Un déporté vient s'excuser de ne pouvoir la *« tolérer »* pour le déroulement de la cérémonie officielle, mais indique qu'il a vu des triangles roses et des témoins de Jéhovah en déportation et qu'il comprend son geste (même si *"c'est pas pareil"* que pour lui, résistant). Une déportée dont la fédération reconnaît la déportation homosexuelle se recueille avec l'association, qui avance vers le monument alors que quelqu'un hurle : *« C'est un scandale, ces gens ne respectent rien »*. Le président tient un bref discours devant la télévision régionale.

À Nîmes, le CGL Nîmes n'est toujours pas invité officiellement. L'association entend l'appel à rester vigilant contre la remontée de l'intolérance, et le rappel du serment de Buchenwald prêté par des déportés, représentants toutes les nations, pour se souvenir *"ensemble"* (sic). L'association entend ensuite que cette cérémonie est dédiée à la mémoire de *"tous"* (sic) les déportés. Pour autant, les homosexuels ne sont

toujours pas admis et le dépôt de gerbe de l'association, en forme de triangle rose, se passe dans l'indifférence générale des officiels.

\*

Autorisation de dépôt de gerbe distinct

Au Mans, HOMogênE (association membre de la Fédération des CGL) avait depuis quatre ans l'habitude d'un dialogue courtois et constructif avec la préfète. Celle-ci a quitté la Sarthe en 2003. HOMogênE n'avait pas encore eu l'occasion d'entrer en contact avec son successeur. Le dialogue s'est instauré et la cérémonie a pu se dérouler comme les deux précédentes années. Après les dépôts de gerbes, le préfet et le maire du Mans invitent HOMogênE et l'accompagnent en présence des officiels et des portes-drapeaux pour déposer son hommage au pied du monument, puis se recueillent à ses côtés. Après qu'ils l'aient raccompagné dans le public, la cérémonie reprend son cours protocolaire. À son issue, HOMogênE a pu échanger quelques mots avec le préfet pour le remercier.

\*

Zèle protocolaire et policier

À Montpellier, le préfet avait autorisé par courrier le Collectif contre l'homophobie et pour l'égalité des droits (CCH) à déposer une gerbe après la cérémonie officielle. En pratique, ses services (CRS et RG) ont demandé au CCH de patienter indéfiniment, alors que la cérémonie avait pris enfin et que le préfet discutait longuement (tout à fait par hasard évidemment) de la pluie et du beau temps à côté du monument. Cette manoeuvre visait à ce que le dépôt de gerbe du CCH se fasse hors la présence des médias et après que les élus et le public soient partis (malgré l'interpellation directe du préfet par plusieurs adjoints au maire, au moment de la confrontation avec les CRS et les RG). La mesquinerie est allée plus loin, puisque le lendemain de la cérémonie la chef de cabinet du préfet a téléphoné à la mairie pour regretter le fait que la ville ait laissé la sono au CCH pour sa prise de parole.

\*

Interdiction de tout dépôt de gerbe même après la cérémonie

À Grenoble, le Collectif Inter associations Gays et lesbiennes (Cigale, association membre de la Fédération des CGL), après que le préfet ait consulté les associations de déportés (globalement opposées à sa venue), a été autorisé à assister à la cérémonie mais pas à déposer une gerbe. Toutefois, l'ANACR (Association nationale des anciens combattants et résistants) a fait part de son soutien à Cigale et de son attachement à la reconnaissance de tous les types de déportés.

\*

(Avec le magazine "Têtu")

\*

## PROPOSITIONS POUR UN DIMANCHE 24 AVRIL 2005 RESPECTUEUX DE L'ÉGALITÉ RÉPUBLICAINE

\*

En substance, nous souhaitons que les associations qui portent le souvenir de la déportation homosexuelle se voient invitées à participer pleinement aux commémorations.

Certains signes nous amènent à formuler de vives inquiétudes. Ainsi, voici ce qu'une préfecture indiquait très récemment à un Centre gai & lesbien : *"il paraît difficile d'associer toutes les minorités déportées"...* Il *"est préférable qu'il n'y ait qu'une seule structure qui porte le message de mémoire de la déportation"...* Il *"vaut mieux que les associations d'anciens combattants soient les seules à commémorer les déportations effectuées depuis la France durant la Seconde Guerre mondiale"...* *"L'intégration d'une association homosexuelle" aux cérémonies "paraît difficile"...* *"L'intégration d'une association homosexuelle heurterait les associations d'anciens combattants qui n'y sont pas préparées"...* Toutes déclarations qui paraissent revenir des années en arrière.

Les circulaires explicites des 9 avril 2001 et 27 février 2002 (rappelées le 23 avril 2003) doivent être renouvelées et même, au vu de l'évolution de la société, améliorées, puisqu'elles seraient en retrait sur les pratiques désormais acquises dans certains départements. La circulaire du 8 avril 2004 a visiblement eu des effets négatifs, de par son silence sibyllin sur la déportation homosexuelle, qui la plaçait en retrait par

rapport aux précédentes. Sans préjuger de l'intention du ministre, son silence pouvait être interprété comme un appel au retour à la situation antérieure à 2001...

1/ Nous estimons nécessaire, pour que les cérémonies se déroulent conformément à l'esprit de la loi du 14 avril 1954 (qui institue la Journée du souvenir en disposant que les *"cérémonies officielles évoqueront le souvenir des souffrances et des tortures subies par les déportés dans les camps de concentration"*), que le ministre délégué aux anciens combattants indique aux préfet/es : A/ que les associations qui portent le souvenir de la déportation homosexuelle ont toute leur place dans l'hommage que la France rend chaque année aux victimes du nazisme, et : B/ qu'elles peuvent participer au financement et au dépôt de la gerbe unique, ou : C/ si cela leur était refusé, déposer une gerbe propre.

2/ Nous estimons nécessaire que le ministre délégué aux anciens combattants incite les préfet/es et invite les services de l'ONAC (Office national des anciens combattants et victimes de guerre) à convier les associations qui portent le souvenir de la déportation homosexuelle à participer aux réunions de préparation des cérémonies, puis aux cérémonies elles-mêmes.

3/ Nous estimerions souhaitable que le ministre délégué aux anciens combattants favorise, par son entregent, un climat permettant que les associations de déporté/es et familles de déporté/es admettent qu'il convient que tous les motifs de déportation soient cités, au moins une fois dans l'histoire de la Journée du souvenir, dans le *"message des associations"* lu au cours des cérémonies, et ce afin de permettre un acte de mémoire et de pédagogie qui ait une réelle valeur utile.

\*

#### PROPOSITIONS POUR LA PLEINE RECONNAISSANCE DE LA DÉPORTATION HOMOSEXUELLE

\*

4/ Après la prochaine Journée du souvenir, nous demandons : A/ que l'État, les associations de déporté/es et familles de déporté/es et les associations d'anciens combattant/es ouvrent, le cas échéant, toutes leurs archives afin de faire entière lumière sur les persécutions dont les homosexuel/les ont été victimes, durant la Seconde Guerre mondiale, sur l'ensemble du territoire national. Nous demandons en outre : B/ que l'État commande des études en ce sens qui devront exploiter notamment ces archives, les archives départementales d'Alsace et de Moselle, et les archives allemandes de Coblenz. (Ces demandes ne font que reprendre les besoins exprimés par le colonel Mercier dans le rapport de la Fondation pour la mémoire de la déportation du 15 novembre 2001. Ce rapport paraît à ce jour dépassé et doit être mis à jour et complété.)

Par ailleurs, nous déplorons vivement que la mémoire de l'ensemble des déporté/es ne soit toujours pas un acquis, comme nous avons pu le constater à l'occasion du dernier anniversaire de la libération d'Auschwitz. Le 27 janvier, la France commençait à célébrer la mémoire de toutes les victimes de la déportation, mais le site Internet de la *"Mission du soixantième anniversaire de la libération des camps et de la fin de la Deuxième Guerre mondiale"* ne mentionnait aucune occurrence des termes *"homosexuel/le/s"*... De même, d'ailleurs, pour les termes *"noir/e/s"*, *"rom/s"* et *"tzigane/s"*. Il n'en mentionne toujours aucune à ce jour.

5/ Nous souhaitons donc que ce site mentionne au moins les éléments suivants :

A/ *"Rapport concernant la déportation d'homosexuels à partir de la France dans les lieux de déportation nazis durant la seconde guerre mondiale au titre du motif d'arrestation n°175"*, Fondation pour la mémoire de la déportation, 15 novembre 2001 : étude historique établie par Claude Mercier, chargé de mission pour la réalisation du livre-mémorial de la déportation, concluant qu'au moins 206 Alsaciens et Mosellans (Français mais Allemands au regard de l'occupant) ont été déportés durant la Seconde Guerre mondiale au titre du §175 du code pénal allemand, sur la base notamment des fichiers de mœurs établis

par la police française avant 1940, ainsi que quatre Français d'autres départements, volontaires pour le STO, arrêtés en Allemagne.

<http://www.fmd.asso.fr/updir/36/rapportdepoorthom.pdf>

B/ Le jeudi 26 avril 2001, Lionel Jospin, alors Premier ministre, a évoqué la déportation pour homosexualité lors d'une cérémonie à l'hôtel des Invalides : *"Ce travail de mémoire exige détermination et lucidité. Nous ne devons pas craindre de nous confronter à notre passé, avec ses ombres et ses lumières. Il nous faut lutter contre l'oubli et contre la déformation des faits. Nous devons savoir regarder notre Histoire en face. [...] Nul ne doit rester à l'écart de cette entreprise de mémoire. Il est important que notre pays reconnaisse pleinement les persécutions perpétrées durant l'Occupation contre certaines minorités : les réfugiés espagnols, les Tziganes ou les homosexuels. Nul ne doit rester à l'écart de cette entreprise de mémoire."*

[http://www.archives.premier-ministre.gouv.fr/jospin\\_version3/fr/ie4/contenu/22712.htm](http://www.archives.premier-ministre.gouv.fr/jospin_version3/fr/ie4/contenu/22712.htm)

Nous insistons sur cet aspect, qui ne paraîtrait anecdotique que pour ceux qui ignoreraient encore la valeur pédagogique de ce support pour la jeunesse.

\*

#### POUR CONCLURE

\*

Guy Hocquenghem écrivait :

*"C'est peut-être cela être homosexuel aujourd'hui,  
savoir qu'on est lié à un génocide  
pour lequel nulle réparation n'est prévue".*

L'Etat doit nous aider à démentir Guy Hocquenghem.

\*

Pour aller plus loin :

Pour une vraie reconnaissance de toutes les déportations

Communiqué du 7 janvier de la Fédération des CGL

<http://inter-centres-lgbt.org/10R/10Rcp27deportation.html>

Zut, on a encore oublié les déportés/es noir/es et homosexuel/les...

Communiqué du 27 janvier de la Fédération des CGL et de An Nou Allé !, CGL Martinique

<http://inter-centres-lgbt.org/11R/11R-1cp02.html>